

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Hôtel de Département  
100 Boulevard Hubert Gouze  
82000 MONTAUBAN

## CONSEIL SYNDICAL

### REUNION DU 24 FEVRIER 2020

**Date d'envoi de la convocation : 17 février 2020**

L'An deux mille vingt et le 24 du mois de février (24.02.2020) à 9 heures 30 minutes, le Conseil Syndical de Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 17 février 2020, s'est assemblé en salle du Conseil Départemental, à l'Hôtel de Département de Tarn-et-Garonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe BESIERS, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

#### **PRESENTS : 12**

M. BESIERS Jean-Philippe (Président), M. BERTELLI Jean-Claude (2<sup>ème</sup> Vice-Président), M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président), Mme DEBIAIS Francine (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente), Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire), Mme FERRERO Monique (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme NEGRE Marie-Claude (Déléguée titulaire), M. QUATRE (Délégué titulaire), Mme TURELLA-BAYOL Frédérique (Déléguée titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

#### **REPRÉSENTÉS : 5**

M. ASTRUC Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS Jean-Philippe (Président)  
M. CALAFAT Alexis (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. MARTY Patrick (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
M. DELBREIL Thierry (1<sup>er</sup> Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (Déléguée titulaire)  
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)  
M. VERIL Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)

#### **EXCUSÉS : 3**

M. BAZIN Philippe (Délégué titulaire)  
M. GARRIGUES Francis (Délégué titulaire)  
Mme LAMERA Emeline (Déléguée titulaire)

Le Conseil syndical a désigné pour Secrétaire de séance M. Christian QUATRE

**DELIBERATION N°02/2020-11**  
**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2020**  
**DU BUDGET ANNEXE M4 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »**  
**DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4,

**Vu** le titre 3 de l'instruction comptable M4 faisant référence aux articles L2224-1 et L2224-2 du CGCT,

**Vu** l'article L52212-19-4 du CGCT,

**Vu** la délibération n°04/2016-08 du 14 avril 2016 relative à la création du budget annexe « Aménagement numérique » suivant la norme comptable M4,

**Vu** la délibération n°06/2016-06, du 20 juin 2016, relative à la mise à jour du programme départemental d'aménagement numérique, approuvant la participation de chaque membre aux projets d'investissement,

**Vu** la convention de DSP relative à la conception, au financement, à l'établissement et à l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit de Tarn-et-Garonne, signée le 30 janvier 2019 ;

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2019,

**Vu** les débats qui se sont tenus lors de la commission Administrative et Finances réunie le 27 janvier 2020,

**Vu** la délibération n°02/2020-02 du 3 février 2020 relative au débat d'orientations budgétaires 2020 et vu le rapport d'orientations budgétaires correspondant,

**Vu** la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du Budget Primitif 2020 du budget annexe M4 « Aménagement Numérique » ;

-----

Le budget annexe est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Conseil Syndical du 3 février 2020.

Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses inhérentes aux programmes d'aménagement numérique du syndicat. Ce budget annexe est établi en euros hors taxe.

Pour l'exercice 2020, le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique » s'élève à **10 556 083,85 euros** et se décompose de la façon suivante :



**Section d'exploitation**

- **Dépenses d'exploitation**

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **318 989 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	59 724,96
	012	Charges de personnel et frais assimilé	70 000,00
	65	Autres charges de gestion courante	20,00
	66	Charges financières	146 848,04
	67	Charges exceptionnelles	3 290,00
	022	Dépenses imprévues	15 000,00
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>294 883,00</b>
Dépenses d'ordre	042		24 106,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>24 106,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION</b>			<b>318 989,00</b>

- **Recettes d'exploitation**

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **318 989 euros**, réparties de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Recettes réelles	74	Subvention d'exploitation	0,00
	75	Autres produits de gestion courante	240 000,00
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>240 000,00</b>
Recettes d'ordre	042		14 989,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>14 989,00</b>
	<b>002</b>	Résultat d'exploitation reporté	64 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>			<b>318 989,00</b>

**Section d'investissement**

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **10 237 094,85 euros** et se répartissent ainsi :

Type de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
	16	Emprunts et dettes assimilés	637 961,76



Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	12 000,00
	21	Immobilisations corporelles	347 500,00
	23	Immobilisations en cours	1 472 783,85
	27	Autres immob financières	6 547 752,89
<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>9 017 998,50</b>
Dépenses d'ordre	040		14 989,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>			<b>14 989,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)</b>			<b>9 032 987,50</b>
Restes à réaliser 2019 reportés dans le budget 2020			1 204 107,35
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)</b>			<b>10 237 094,85</b>

- **Recettes d'investissement**

Les recettes d'investissement s'élèvent à **10 237 094,85 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Type de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros HT
Recettes réelles	13	Subventions d'investissement reçues	5 593 632,39
	10	Dotations, fonds divers et réserves	29 171,20
<b>Total des recettes réelles</b>			<b>5 622 803,59</b>
Recettes d'ordre			24 106,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>24 106,00</b>
	001	Solde d'exécution positif reporté	3 890 185,26
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (propositions nouvelles)</b>			<b>9 537 094,85</b>
Restes à réaliser 2019 reportés dans le budget 2020			700 000,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale)</b>			<b>10 237 094,85</b>

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget annexe « Aménagement Numérique », pour l'exercice 2020, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du Syndicat au titre de l'exercice 2020, tel que présentées en annexe ;

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés**

Certifié exécutoire par le Président  
compte-tenu de l'envoi en préfecture le **25 FEV. 2020**  
et de la publication le **26 FEV. 2020**

Fait à Montauban, le 24 février 2020

Le Président,  
Jean-Philippe BESIERS

Syndicat Mixte  
**Tarn-et-Garonne Numérique**  
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Guoze  
82013 MONTAUBAN cedex  
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 02/2020-11****en date du 24 février 2020****PARTICIPATION DES MEMBRES  
AU BUDGET ANNEXE 2020 « AMENAGEMENT NUMERIQUE »***En euros HT*

<b>Membres</b>	<b>Exploitation</b> <i>(subvention exceptionnelle)</i>	<b>Investissement</b> <i>(subvention d'équipement)</i>
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	0 €	6 522,65 €
Communauté de Communes des Deux Rives	0 €	3 646,20 €
Communauté de Communes Terres des Confluences	0 €	7 442,12 €
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	0 €	7 094,22 €
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	0 €	10 822,31 €
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	0 €	7 141,50 €
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	0 €	15 703,87 €
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	0 €	8 968,68 €
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	0 €	5 046,27 €
Commune de Reyniès	0 €	590,87 €
Commune de Lacourt Saint Pierre	0 €	791,58 €
Commune d'Escatalens	0 €	500,93 €
Département du Tarn-et-Garonne	0 €	179 322,35 €